

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

SECONDE ANNÉE RÉPUBLICAINE.

DUODI 12 du mois Fructidor.

Ere vulgaire.

Vendredi 29 Août 1794.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue Honoré, vis-à-vis les Comités de la Guerre, de Commerce, &c., n^o. 1499. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour 6 mois, & de 12 l. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de lettres qui s'égarent, & adressées franches au citoyen FONTANILLE, chargé de recevoir l'Abonnement, qui commencera dorénavant le 1^{er}. de chaque mois (nouveau style). Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre ou de l'année, deux sols par feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au premier du mois suivant (nouveau style).

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

De New-York, le 12 juin.

DIVERSES sociétés ont envoyé des adresses au docteur Prieftley, nouvellement arrivé en Amérique. Celle des instituteurs de New-York, a publié celle qui suit :

« Les instituteurs réunis de la cité de New-York, demandent qu'il leur soit permis de vous offrir un accueil sincère & cordial, à votre arrivée sur cette terre de liberté.

Picins de l'idée de l'importance d'une acquisition si utile pour l'accroissement des sciences & des lettres dans cette contrée, nous sommes flattés qu'il soit échu à cet état, & à la cité de New-York, d'être les premiers à vous recevoir.

Travaillant dans un champ où vous vous êtes éminemment distingué, en remplissant la tâche importante & difficile de cultiver l'esprit humain, nous contemplons avec une particulière satisfaction l'influence heureuse que votre séjour dans cette contrée doit avoir sur la science vraiment utile & les productions littéraires par lesquelles vous avez déjà tant mérité.

Nous demandons à anticiper le bonheur de partager en quelque sorte la défense du savoir & de la littérature que vous avez entreprise. Dirigez & encouragez nos travaux difficiles ; apprenez-nous à former l'homme, & répandez vos connaissances pour un but si utile.

Nos plus ardens souhaits, bon Prieftley, sont que vous trouviez dans cette terre de la simplicité & de la vertu un asyle assuré contre les intrigues politiques, & les raffinemens corrompueurs de l'Europe. Que vos vertus patriotiques ajoutent à la vigueur de notre heureuse constitution, & que la félicité dont on jouit dans cette contrée se répande abondamment sur votre personne & votre famille.

Nous sommes heureux, en pensant que l'auteur de la nature, par cette communication intime du bonheur intérieur qui ne peut jamais manquer à l'homme vertueux, vous assurera cette consolation, cette joie qu'on peut trouver dans tous les lieux, mais que le monde ne peut ni donner ni ôter.

Le docteur Prieftley a répondu à cette adresse.

« L'accueil que je reçois dans cette contrée de ceux qui comme moi, s'occupent de l'instruction de la jeunesse m'est infiniment cher. Les diverses classes d'hommes ainsi que les individus sont capables de prendre une haute idée de leur importance ; mais certainement une des plus importantes classes est celle qui contribue à communiquer d'utiles connaissances en formant le caractère des hommes, en les préparant à remplir les différens emplois de la société. Mon principal but, en cherchant un asyle dans cette contrée, a été de trouver la terre de la simplicité & de la vertu, où je puisse me livrer sans obstacle à mes études favorites. S'il m'étoit donné de choisir un emploi pour ce qui me reste de tems, où je pourrais encore me livrer au travail, ce seroit celui où je pourrais contribuer, comme j'ai fait jusqu'à ce jour, & en me réunissant à vous, à l'avancement de la cause de la science & de la vertu ».

ALLEMAGNE.

De Francfort, le 10 août.

La situation périlleuse des armées de la coalition a déterminé l'empereur à faire les plus grands efforts auprès des princes de l'empire pour les engager à fournir d'abord un triple contingent de troupes pour aller relever les corps autrichiens de l'armée du Rhin, ces corps étant destinés eux-mêmes à renforcer l'armée de Cobourg : cependant le lenteur & la froideur avec laquelle les électeurs & les autres états du Rhin agissent dans des circonstances si pressantes pour la coalition, annonce qu'ils sont tous dégoûtés de la guerre, & certes ils doivent l'être, d'autant plus que le fléau de cette guerre pèse immédiatement & depuis long-tems sur leur propres états.

Nous savons d'une manière positive que l'empereur, dont le courage vient d'être ravivé par les nouvelles promesses de Pitt, paroît décidé à faire de nouveaux efforts, & que toutes les troupes autrichiennes restées en Allemagne vont se mettre en marche pour aller renforcer l'armée de Cobourg : déjà une avant-garde de 1200 hommes de cavalerie est passée il y a peu de jours par Dunseldorff.

Les lettres d'Allemagne qui annoncent benignement ce projet de mesures extrêmes, se gardent bien d'observer que la république françoise debout, est infiniment plus voisine de la Belgique que la Hongrie & l'Autriche, & que la facilité de grossir ses armées est très-supérieure à celle qui reste à l'Autriche, déjà épuisée par tant de recrues & de défaits, de sorte que la mesure projetée par l'empereur ne changeroit rien, quand bien même elle pourroit s'effectuer, aux rapports qui existent toujours entre la force de ses armées & celle des armées françoises.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 8 fructidor (25 août, v. st.)

La plus grande partie de l'armée républicaine, commandée par le général Jourdan, est campée entre Huy & Liège; & elle s'étend jusques aux environs de Tongres, en paroissant menacer toutes les positions de l'armée de Cobourg. Les avant-postes de celui-ci sont à la porte de Liège, & sont à tout moment le coup de fusil avec les patrouilles françoises.

Déjà tout se prépare dans le camp républicain pour une prochaine attaque, à laquelle on s'attend d'un jour à l'autre. Les officiers & les soldats viennent de recevoir l'ordre de ne pas s'abstenir un instant de leur poste; ce qui fait présumer qu'une bataille ne tardera pas à avoir lieu. Cependant, afin de rendre plus décisif le succès de cette affaire générale, un corps de 20 mille combattans a été appelé vraisemblablement de l'armée de la Moselle; & il vient de passer par Bastogne & St-Hubert, d'où il s'avance dans le pays de Coudroz, dans le dessein d'attaquer les Autrichiens en flanc.

Le barbare général Latour voulant se venger de l'énergie avec laquelle les Liégeois l'ont empêché de faire sauter le pont d'arche, lors de sa retraite, a jeté sur la ville un grand nombre de bombes & de boulets rouges qui ont détruit ou endommagé environ 300 maisons. Actuellement il continue encore son feu, mais avec moins de vivacité.

Tandis que les armées républicaines poursuivent de tous côtés leurs victoires, elles ne perdent pas de vue les fortresses livrées à l'ennemi par la trahison. Immédiatement après la prise du Quefnoy, un gros corps de troupes s'est rendu devant Valenciennes, afin de presser les travaux préparatoires du siège: déjà la première parallèle est entièrement achevée, malgré le feu très-vif & les fréquentes sorties des assiégés. On compte que, d'ici à quelques jours, la tranchée pourra s'ouvrir avec succès devant cette place importante.

Condé est également resserré de très-près par un corps de troupes. On s'occupe principalement, devant cette dernière place, à saigner les inondations, afin de pouvoir ensuite en faire les approches avec plus de facilité. On sait que sa garnison consiste en 4 mille hommes, & que celle de Valenciennes est composée de 9 mille hommes d'élite de l'armée autrichienne.

FRANCE.

De Paris, le 12 fructidor.

Les lettres du Port-de-la-Montagne portent qu'il y est arrivé plusieurs bataillons & une grande quantité de matras destinés à former les nouveaux armemens qui se préparent. Depuis l'arrivée de Jambon-Saint-André, les travaux du parc se poussent avec une activité incroyable. Six nouveaux vaisseaux vont être prêts. On prend les mesures les plus fortes pour purifier cette ville qui, depuis le siège, est remplie de conspirateurs & de malveillans. Pour éviter les maux que pourroit causer un malade épidémique qui s'est

manifestée, on fait loger les troupes sur les remparts, & au Champ-de-Mars sous des tentes. On vient de signaler l'escadre ennemie. La nôtre est toujours mouillée au golfe de Juan, où elle est dans la plus grande sûreté. Il est entré dans la rade de la Ciotat un brick, & deux frégates françoises, la *Vistule* & l'*Acicste*, avec sept prises, dont un brick, & deux bâtimens anglois; les autres sont des bâtimens espagnols très-richement chargés. Ces prises sont évaluées à plus de trois millions; elles ont été faites sur l'île de Sardaigne.

On mande de Port-Malo, que le premier fructidor, on a trouvé sur le bord de la mer, à deux lieues de cette commune, les cadavres de deux officiers municipaux: les renseignemens sublégués qu'on a pris, prouvent que ces assassins sont une suite des intelligences des anglois avec les ennemis de l'intérieur, & sur-tout avec les chouans, dont plusieurs pelotons se montrent souvent à portée de cette partie de nos côtes. On n'a pu encore recueillir des lumières assez précises sur la cause & les circonstances de ce meurtre: ces deux citoyens étoient d'excellens patriotes.

Une cassette de papiers, trouvée auprès de leurs cadavres, donne des renseignemens importants sur cette correspondance criminelle & sur un projet de descente concerté vers cette côte, entre Pitt & un de ses agens. Le président & un autre membre du district sont chargés de la rapporter au comité de salut public & de sûreté générale. Jamais la surveillance ne fut plus nécessaire sur tous les points où peuvent pénétrer ces lâches Anglois, qui ne savent nous combattre qu'avec des trahisons; aussi les généraux de terre & de mer ne négligent-ils rien à cet égard du côté de Port-Malo.

Les lettres de Morlaix annoncent que le capitaine du vaisseau le *Vengeur*, qui a coulé à fond dans le combat naval du 11 prairial, après avoir fait tant de prodiges de valeur, vient d'arriver d'Angleterre. On ignore jusqu'ici comment le citoyen Renaudin a échappé à la fureur & glorieuse destinée de son équipage. S'il est digne de partager l'honneur immortel que son vaisseau s'est acquis, il aura été triste pour lui de survivre à tant de braves républicains qui ont préféré la mort à l'esclavage.

L'affaire des colonies est d'un si grand intérêt que nous ne pouvons nous dispenser de mettre sous les yeux de nos lecteurs les pièces de ce grand procès: l'une est l'adresse des colons à la convention; l'autre est la proclamation des commissaires en réponse à cette adresse.

Adresse des colons de Saint-Domingue à la convention nationale.

L É C I S L A T E U R S ,

Les malheureux colons de Saint-Domingue, toujours restés fidèles à leur mère patrie, toujours jouets & victimes de toutes les factions qui se sont succédées pour opérer la ruine de cette intéressante possession, se présentent devant vous pour implorer cette justice à laquelle les enfans de la république ont des droits égaux.

Ce ne sont point les membres du club Massiac que vous voyez; nous vous les avons dénoncés & nous les avons abandonnés à la justice nationale.

Depuis assez long-tems, citoyens-représentans, l'opinion publique est suspendue sur les événemens qui ont préparé & consommé la ruine de Saint-Domingue. Le tems est arrivé où la nation françoise doit enfin connaître ceux qui lui sont restés fidèles ou ceux qui ont trahi sa confiance. Nous avons été opprimés, assassinés; & cependant nous sommes

accusés! Nous n'en sommes pas étonnés, car les traîtres qui savent méditer des crimes, savent aussi calculer les moyens d'échapper à la vengeance.

Aujurd'hui, citoyens représentans, que les principes ont triomphé des individus, nous parlerons avec la hardiesse que la vérité inspire; nous prouverons à la république entière que Santhonax & Polverel, aussi méchans qu'atrocés, n'ont fait égorger, déporter ou fuir les plus zélés défenseurs de la colonie, que pour la livrer plus sûrement à l'ennemi; qu'ils se sont appropriés les richesses de ce pays par les moyens les plus infâmes; que, loin de pacifier ces malheureuses contrées, ils ont entretenu la révolte de ces hordes sauvages qui, depuis le commencement de la révolution, combattent pour le roi & pour la royauté; qu'ils ont armé les citoyens de toutes les classes les uns contre les autres; qu'ils ont fait bombarder la ville du Port-au-Prince, & l'ont successivement imposée à trois contributions considérables; qu'ils ont fait piller Jacmel, & fait distribuer à chacun des dragons d'Orléans la somme de 1800 livres.

Que le 20 juin 1793, ils ont fait incendier la ville du Cap; que les habitans de tout âge & de tout sexe, poursuivis par les assassins, armés par eux-mêmes, ont été tués ou mutilés sur les débris fumans de leur propre toit. Que plusieurs, pour se soustraire à tant d'horreurs, se sont volontairement donné la mort, notamment la femme Coste, qui, après avoir vu égorger son mari, eut le féroce courage de saisir les deux enfans dont elle étoit mère, lia le plus jeune sur son sein, jeta le plus âgé dans la mer, & s'y précipita avec lui, pour se soustraire aux cruautés de ces Cannibales dégoûtans de sang. Qu'ils ont ordonné la fouille de cette ville pour s'emparer des richesses qui pouvoient y être cachées, & dont les sommes sont évaluées à 200 millions d'or ou d'argent.

Que pour laisser la colonie sans aucune espèce de défense, ils ont voulu faire brûler la flotte de la république, & ont donné dans tous les ports les ordres les plus précis pour couler bas les vaisseaux de l'état qui s'y présenteroient. Que par-tout où ils ont porté leurs pas, ils ont été précédés ou suivis par la mort, le pillage & l'incendie.

Qu'ils sont les complices des Béague, des Rochambeau, avec lesquels ils entretenoient une correspondance suivie, &c. &c.

Santhonax & Polverel s'efforcent de persuader maintenant que pendant leur séjour à Saint-Domingue ils se sont constamment occupés à propager & à établir les principes de liberté qui sont la base de la révolution française, & que le mal qui s'y est opéré étoit indispensable. Au lieu de mentir avec impudeur, pourquoi n'avaient-ils pas qu'à peine furent-ils débarqués sur la plage de Saint-Domingue, le président de l'assemblée leur déclara que les colonies instruites du décret qui accordoit la liberté générale des negres, étoient déterminées à donner à la nation la preuve de leur entier dévouement.

Polverel, Santhonax & Ailhaud, en réponse à ce qu'ils venoient d'entendre, publièrent la proclamation que voici:

« Citoyens de toutes les classes, les commissaires civils vous annoncent qu'ils ne reconnoissent que deux classes d'hommes, les libres & les esclaves; qu'ils regardent l'esclavage comme absolument nécessaire, l'esclave comme le seul agent qu'on puisse employer à la culture, & qu'à l'assemblée coloniale constitutionnellement établie, appartient seule de prononcer à cet égard. Ils protestent devant l'Être-Suprême, en présence de tous les citoyens, qu'ils sont venus pour faire respecter ces principes, qu'ils périront s'il le faut pour les défendre. »

La proclamation du 3 décembre 1792, confirmée de nouveau ce que vous venez d'entendre, lui donne même de

l'extension; & si, au mépris de leurs sermens, ils se sont déterminés à la faire publier en 1793, sans en avoir le droit, leur unique but alors étoit d'affouir leur insatiable cupidité au milieu d'une guerre civile préparée depuis long-temps par leur scélératise; de réunir plus facilement à l'aide du trouble & du carnage, une masse d'or assez considérable qui pût les mettre à même, suivant les circonstances, d'augmenter à leur gré le nombre de leurs partisans; enlever à la colonie, par la mort ou la fuite, ceux qui par leur courage & leur énergie auroient anéanti leurs projets, & de consommer sans obstacle l'infâme trahison méditée par Pitt, préparée par Blanchelande & ceux qui les ont précédés.

Citoyens représentans, la république entière frémissa d'indignation, quand les menées atroces des grands coupables qui ont lâchement abusé de sa confiance lui furent dévoilées. Elle demandera hautement la punition des traîtres, quels qu'ils soient; parce que la justice nationale, qui plane également sur toutes les têtes la balance à la main, ne met dans ses plateaux ni des poids inégaux, ni des mesures différentes, qu'elle regarde d'un œil pénétrant, sévère, impartial, ceux qui la réclament, & ne fait acception de personne.

Si les preuves écrites que nous avons entre les mains, dont ils nous ont fourni eux-mêmes la majeure partie, & avec lesquelles nous voulons les confondre, étoient insuffisantes, il s'éleveroit de tous les coins de la France dix mille individus qui viendroient attester ce que vous venez d'entendre; cependant ils sont libres, & leurs victimes sont dans les fers!

Accusateurs & accusés, ne doivent-ils pas jouir des mêmes avantages que leurs ennemis? C'est d'après ce principe que nous réclamons avec confiance la liberté provisoire des commissaires de Saint-Domingue, que nous demandons qu'ils soient entendus contradictoirement, ainsi que les pétitionnaires, avec Santhonax & Polverel; que les scellés apposés sur les archives de Saint-Domingue soient levés, que les colons puissent s'en servir pour téraffer leurs oppresseurs, & les convaincre, d'imposture & de calomnie.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Chambre du conseil. — Du 10 fructidor.

Jean-Louis Loi, âgé de 42 ans, né à Choisy, marchand de vin;

Germain-André Gourreau, âgé de 35 ans, défenseur officieux;

Joseph Boze, âgé de 48 ans, né à Martigues, peintre en portraits, au Louvre;

Marie-Jeanne Lebel, âgée de 27 ans, femme Jullier, limonadière, rue Sauveur;

Doucet de Furigny, secrétaire-général d'une des administrations de l'habillement;

Attendu qu'il n'existe dans les pièces qui les concernent aucune preuve de délits contre-révolutionnaires, ont été mis en liberté.

Du 11. — Jean Morin, âgé de 33 ans, né à Auroux, département de Saône & Loire, cavalier à l'armée révolutionnaire;

Attendu qu'il n'y a pas lieu à accusation contre lui, a été mis en liberté.

Salle de la liberté.

Claude Miquet, âgé de 55 ans, né à Autray, dép. de Haute-Saône, ancien marchand de avance à Versailles, domicilié depuis trois ans, rue des Frères-Germain, à Paris, remplaçant à la section du Muséum;

Accusé d'avoir tenu, le 7 prairial, dans un cabaret, des propos tendans à l'avilissement de la convention nationale & des autorités constituées, a été acquitté & mis en liberté.

Jean Servin, âgé de 70 ans, né à Malherbes, ex-notaire, domicilié à Etampes;

Convaincu d'avoir tenu des propos contre-révolutionnaires, tendans à l'avilissement des autorités constituées & au rétablissement de la royauté; d'avoir employé des manœuvres tendantes à ébranler la fidélité des volontaires envers la république, pour empêcher leur départ aux frontières, & d'avoir cherché à discréditer les assignats, en disant que la nation seroit banqueroutée, & de l'avoir fait avec des intentions contre-révolutionnaires, a été condamné à la peine de mort.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Merlin, de Thionville.)

Suite de la séance du 10 fructidor.

Un anglois, pasteur de l'église de Charles-Town, écrit pour proposer un moyen d'incendier une escadre, à l'aide d'une seule piece de 24 : il déclare qu'il ne donnera son secret à nul autre peuple qu'à la nation françoise, & que si la convention l'adopte, il traversera les mers pour en diriger la composition. — Reavoyé aux comités.

On fait lecture d'un grand nombre d'adresses de félicitation & d'annonces de dons patriotiques.

Un membre demande que le comité de sûreté générale, constate, dans le plus court délai, la présence des députés décrétés d'arrestation, soit dans les prisons ou maisons d'arrêt, soit dans leur domicile à Paris. — Décrété.

Le comité des décrets est chargé de prendre des renseignemens sur les suppléans, & d'en rendre compte à la convention avant de les appeler en remplacement à la représentation nationale.

Les adjonctions des divers comités de la convention, aux comités de salut public & de sûreté générale, autres que celles déterminées par la loi qui règle les fonctions des comités, sont supprimées.

Les scellés qui ont pu être apposés dans le domicile des cultivateurs mis en liberté par le décret du 21 messidor, seront levés par les juges-de-peace de l'arrondissement.

Le total des détenus dans les maisons d'arrêt & de justice du département de Paris, à l'époque du 8 fructidor, étoit de 5,679.

Séance du 11 fructidor.

Le citoyen Pautrizel, député de la Guadeloupe, est admis en qualité de représentant du peuple françois.

Lecoindre, de Versailles, demande la parole pour demain, à 2 heures : « J'ai à dénoncer, dit-il, trois membres du comité de salut public & quatre membres du comité de sûreté générale, & je les nomme : Barrère, Collot-d'Herbois, Billut-Varennes, Vadier, Vouland, Amar & David. Garder plus long-tems le silence, ce seroit se déclarer leur complice. Si je demande d'avance la parole, c'est afin de prévenir mes collègues que je dois dénoncer, & pour les inviter à être présens à ma dénonciation ». — Legendre observe qu'il est inutile de demander la parole à l'avance. — « Quand Lecoindre vous annonce, dit Bourdon, de l'Oise, qu'il dénoncera sept membres de l'assemblée connus pour des hommes

probés, il provoque la responsabilité sur sa tête. Je demande que la parole lui soit accordée pour demain : après l'avoir entendu, la convention décidera s'il mérite des éloges ou s'il doit être puni de sa méchanceté & de sa calomnie. — La convention décrète que Lecoindre aura demain la parole.

La section du Muséum a communiqué aux autres sections de Paris une adresse dans laquelle l'on provoque la formation des assemblées primaires, & l'on demande que les magistrats du peuple soient nommés par le peuple lui-même. Cette adresse n'a pas été accueillie : des députations viennent annoncer qu'elle a été unanimement improuvée dans les sections de Fontaine-Grenelle, du Bonnet-Rouge, de la Montagne, de Mutius-Scévola, des Arcis, du Mont-Blanc, des Taileries, de la Halle-aux-Bleds, &c. Par-tout, l'on veut le maintien du gouvernement révolutionnaire, & la convention nationale pour ralliement. La section de la Halle-aux-Bleds demande que l'article de la déclaration des droits qui consacre la liberté de la presse, soit gravé sur les murs de la salle des législateurs & dans tous lieux où s'assemblent les autorités constituées.

Il sera fait mention honorable de la conduite de ces sections; leurs adresses & les réponses du président seront insérées au bulletin. — Bourdon, de l'Oise, observe que Lefcet-Fleuret, ex-maire de Paris, complice de Robespierre, ex-noble & autrichien, étoit de la section du Muséum où il avoit beaucoup de partisans. — Montmayo dit que l'un des receveurs de cette section avoit pris le nom de Socrate, & embrassé la profession de cordonnier, pour déguiser son état : cet homme est arrêté; on a trouvé chez lui 80 mille livres en assignats.

Merlin, de Douay, au nom des comités de salut public, de sûreté générale & de législation, présente un projet sur l'organisation des pouvoirs administratifs dans Paris : la discussion en est ajournée à après demain.

Depuis le 23 thermidor, 39 prises sont entrées dans nos ports, dont une de 850 tonneaux, portant 20 canons, & dont la cargaison est évaluée deux millions. Bréard annonce encore 15 autres prises, dont on n'a pas reçu l'état.

« La prise de Valenciennes nous est annoncée par le télégraphe, dit Treillard : nous n'avons encore aucun détail. — Lacombe Saint-Michel nous écrit que l'étendard tricolore flotte sur le fort de l'Ecluse : nos défenseurs s'étoient avancés de la place, à portée de pistolet, plongés jusqu'à la ceinture dans une eau bourbeuse : ils se préparoient à monter à l'assaut; mais la garnison a demandé à capituler : deux mille esclaves ont mis bas les armes : on a trouvé dans la place 150 pieces de canon, moitié en bronze, & 10 mille fusils. Ce fort eût pu tenir deux ou trois mois, nous l'avons eu en 22 jours. Nos canonniers n'y ont pas laissé une seule maison habitable. — La convention décrète que les troupes qui ont pris le fort de l'Ecluse ont bien mérité de la patrie.

Une députation de la majorité des sections de Paris vient présenter des vœux sur l'amélioration des écoles primaires.

Cambon fait rendre un décret concernant les délégations sur les rentes viagères. — Tallien prononce un discours sur la nature du gouvernement révolutionnaire.

A la fin de la séance, Bréard annonce qu'un courier est venu confirmer la nouvelle de la prise de Valenciennes : nous y avons trouvé 227 pieces de canon en batterie, des magasins considérables, 800 milliers de poudres, mille bêtes à cornes & 1100 émigrés. — Cette nouvelle est accueillie par les cris réitérés de vive la République.